

09 MARS 2023

N° SIRET : 20008730200028  
 Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M  
 Budget : BUDGET DU SPANC

Objet Informatique - ADONIS 9 666B  
 Département : PUY-DE-DOME  
 Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT  
 Date d'Édition : 03/03/2023

COMPTES ADMINISTRATIFS  
 Année 2022  
 Page n° 1

DELIBERATION  
 DU COMITE SYNDICAL  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice = 118  
 Nombre de membres présents = 76  
 Nombre de suffrages exprimés = 81  
 VOTES : Contre = 0 Pour = 81 Abstentions = 0  
 Date de convocation : 10/02/2023

Séance du 25/02/2023 à 9 heures 30

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de LUC CAILLOUX après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par LUC CAILLOUX, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat d'exploitation à affecter C = A + B</b>	339 976,65
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (304 759,86 - 267 956,99)	36 802,87
Excédent d'exploitation reporté (B = FR. 002)	303 173,78
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	-12 747,73
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 216,40 - 13 639,63)	-11 423,23
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-1 324,50
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	-12 747,73

Le Comité décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	12 747,73
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	327 228,92
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :  
 Compte Administratif mis au vote par M. Grégory BONNET, Vice-Président

Cachet :

